

Grippe 2021



Afin d'inviter les publics fragiles à se faire vacciner, **l'Assurance Maladie lance sa campagne de vaccination anti grippale jusqu'au 31 janvier 2022.**

Dans un contexte sanitaire marqué par l'épidémie de Covid 19, il est important de se faire vacciner pour éviter les formes sévères de la grippe.

- **Les virus grippaux ont peu circulé en 2020 mais un retour des virus saisonniers n'est pas à exclure.** Par ailleurs, en France, la couverture vaccinale des personnes à risque reste insuffisante.

- ▶ **Un bon de prise en charge à 100 % est adressé par l'Assurance Maladie aux personnes âgées de 65 ans et plus**, souffrant d'une maladie chronique et enceinte.

Sur présentation du bon, le vaccin peut être retiré chez le pharmacien. Elles pourront se faire vacciner par le professionnel de leur choix, médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien.

- ▶ Pour ceux n'ayant pas reçu leur bon de prise en charge, un professionnel de santé peut le délivrer.

Pour rappel, la grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse qui se caractérise par une forte fièvre, un mal de tête, des courbatures et une fatigue intense, qui chez une personne fragile peut entraîner des complications graves, une hospitalisation et un décès.

Le respect des gestes barrières demeure également un moyen efficace de lutter contre la transmission des virus de la grippe et du Covid 19.

Source URL: <https://www.ville-parmain.fr/article/ce-nest-parce-quon-en-parle-plus-que-la-grippe-disparu>